

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2007

Publication : 30/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 122/25-07
Séance du 23 NOV. 2007

COOPERATION AVEC LE POWIAT DE WROCLAW (POLOGNE) ACCUEIL D'UNE DELEGATION POLONAISE DU 6 AU 11 DECEMBRE 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU l'accord de coopération du 27 juin 2001 entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw
- VU l'avenant n°1 du 19 mai 2004 à l'accord de coopération entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve l'accueil d'une délégation polonaise du 6 au 11 décembre 2007 pour l'organisation d'une exposition « Noël en Pologne » au Conseil Général et l'animation d'un stand de produits polonais lors du Marché de Noël d'Ensisheim,
- ❖ autorise la prise en charge par le budget départemental 2007 des frais générés par cette mission, évalués à 5600 € (4250 € pour les frais d'hébergement de la délégation et les frais de repas des personnes participant à cette opération (polonais, traductrice, élus et agents départementaux), 700 € pour les frais de traduction et d'interprétariat, 150 € pour les frais de déplacement de la traductrice, 500 € pour l'animation de l'inauguration par un groupe de chants et de danses polonais),
- ❖ décide que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget départemental 2007, chapitre 011 nature 6185 fonction 04 enveloppe 89221 (frais d'hébergement et frais de repas), sur le chapitre 011 nature 62268 fonction 04 enveloppe 81952 (frais de traduction et d'interprétariat), sur le chapitre 011 nature 6251 fonction 0201 enveloppe 18986 (frais de déplacement de la traductrice) et sur le chapitre 011 nature 6232 fonction 04 enveloppe 100 096 (frais d'animation de l'inauguration).

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRÉSIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH